

COMMUNE DE L'HOMME-CHAMONDOT
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 20234

Date de convocation : 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de L'HOMME-CHAMONDOT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice MICHEL-FLANDIN, Maire.

Présents : Mmes et Ms K. LEVESQUE, C. LORGERIE, S. CHANTEPIE, W. HALBERSTADT, L. MURGIA.

Absents excusés : Mmes S. LHOMME, S. AIGNAN et M. J-M LEDUC.

Absents non excusés : Ms E. TIREL, E. FORESTIER.

Madame S. LHOMME a donné pour à Madame L. MURGIA.

Conformément au Code des Communes Mme L. MURGIA a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire ouvre la séance, il remercie les membres présents et fait part des excuses des absents. Le procès-verbal de la précédente réunion ayant été envoyé par mails et courrier le 7 mars dernier, Monsieur Le Maire demande son approbation. Aucune observation n'étant formulée, le précédent procès-verbal est adopté à l'unanimité et on passe à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du compte administratif 2023,*
- *Approbation du compte de gestion 2023,*
- *Affectation du résultat d'exploitation 2023,*
- *Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2024,*
- *Vote d budget primitif 2024,*
- *Demande de subvention du collège F.Leclerc,*
- *Questions et informations diverses.*

Monsieur Le Maire souhaite la bienvenue à Madame Oréart, Conseillère aux Décideurs Locaux, qui est venue présenter le compte administratif, le compte de gestion et le budget.

N°24-011 : COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur Le Maire quitte la séance au moment du vote du compte administratif. En présence de Madame OREART Patricia, conseillère aux décideurs locaux, le Conseil Municipal siège sous la présidence de Madame LEVESQUE Kathryn,

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

. résultats reportés	335 398.65 €
. dépenses de l'exercice	119 883.71 €
. recettes de l'exercice	164 833.21 €
. résultat de l'exercice	44 949.50 €
. résultat de clôture 2023	380 348.15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

. résultat de clôture 2022	87 793.97 €
. dépenses de l'exercice	72 430.85 €
. recettes de l'exercice	16 142.91 €
. résultat de l'exercice	- 56 287.94 €
. résultat de clôture 2023	31 506.03 €

RESTES A REALISER

. en dépenses d'investissement	76 000.00 €
. en recettes d'investissement	28 715.00 €
. solde	- 47 285.00 €

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat, au résultat de fonctionnement de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Adoptée par : 6 voix pour : 0 voix contre : 0 voix abstention.

N°24-012 : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du compte de gestion dressé par Madame BOURBAO Christine, receveur municipal, en tous points identiques au compte administratif dressé par l'ordinateur,

Approuve le compte de gestion dressé par Madame BOURDAO Christine, receveur municipal.

Adoptée par : 9 voix pour : 0 voix contre : 0 voix abstention.

N°24-013 : AFFECTATION DU RESULTAT :

Le conseil municipal, constatant que la Compte Administratif présente :

En section de fonctionnement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2022	335 398.65 €
- un résultat positif pour l'exercice 2023	44 949.50 €
- soit un résultat de clôture de l'exercice 2023	380 348.15 €

En section d'investissement :

- un résultat de clôture de l'exercice 2023	31 506.03 €
- un solde des restes à réaliser 2023	- 47 285.00 €
- soit un besoin de financement de	15 778.97 €

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2024	
- au compte 1068 (recettes)	15 778.97 €

En section de fonctionnement de l'exercice 2024	
- le solde au compte 002 (résultat reporté)	364 569.18 €

Adoptée par : 7 voix pour : 0 voix contre : 0 voix abstention.

N°24-014 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNEE 2024 :

Monsieur Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant les projets actuels et futurs de la commune, Monsieur Le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 34.30 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 15.69 %
- taxe d'habitation (T.H.) : 5.56 %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

N°24-015 : BUDGET PREVISIONNEL 2024 : Budget Principal

Monsieur le Maire propose le BP 2024 de fonctionnement puis d'investissement.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES

		BP 2024
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	216 000.00 €
	Total des dépenses d'équipement	233 000.00 €
16	Emprunt et dettes assimilées (Rbt caution)	1 500.00 €
	Total des dépenses financières	1 500.00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	234 500.00 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0.00 €
	Total cumulé des dépenses d'investissement	234 500.00 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES

		BP 2024
13	Subventions d'investissement	28 715.00 €
	Total des recettes d'équipement	28 715.00 €
10	Dotations, fonds divers	16 793.97 €
165	Emprunts et dettes assimilées (caution reçu)	1 500.00 €
	Total des recettes financières	18 293.97 €
	Total des recettes réelles d'investissement	47 008.97 €

021	Virement de la section de fonctionnement	153 477.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 508.00 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	202 993.97 €
001	Résultat reporté 2022	31 506.03 €
	Total cumulé des recettes d'investissement	234 500.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT
DEPENSES

		BP 2024
011	Charges à caractères générales	93 600.00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	30 780.00 €
014	Atténuation de produits	200.00 €
65	Autres charges de gestion courante	233 564.18 €
	Total des dépenses de gestion courante	358 144.18 €
67	Charges exceptionnelles	0.00 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	425.00 €
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	358 569.18 €
023	Virement à la section d'investissement Amortissements	153 477.00 €
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	2 508.00 €
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	155 985.00 €
	Total cumulé des dépenses de fonctionnement	514 554.18 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES

		BP 2024
70	Produits de services, domaine, ventes diverses	600.00 €
73	Impôts et taxes (sauf 731)	5 000.00 €
731	Fiscalité locale	41 610.00 €
74	Dotations et participations	80 075.00 €
75	Autres produits de la gestion courante	22 700.00 €
	Total des recettes de gestion courante	149 985.00 €
77	Produits exceptionnels	0.00 €
	Total des recettes réelles de fonctionnement	149 985.00 €
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0.00 €
002	Résultat reporté 2022	364 569.18 €
	Total cumulé des recettes de fonctionnement	514 554.18 €

Votes : pour : 7 - contre : 0 - abstention : 0

N°24-016 : ETUDES DES DEMANDES DE SUBVENTIONS RECUES DEPUIS LE 27/02/2024 :

Monsieur Le Maire donne lecture d'une demande de subvention du FSE du collège Félix Leclerc pour un voyage en Auvergne. Deux enfants de la commune doivent participer à ce voyage.

Après examen de cette demande, le Conseil Municipal décide d'accorder la subvention suivante :

- FSE du collège F. Leclerc : voyage Auvergne ⁽²⁾ 100 €
- d'inscrire cette dépense à l'article 65748 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur Le Maire rappelle aux conseillers que les élections européennes auront lieu le 9 juin 2024 et qu'il y a lieu d'organiser la tenue du bureau de vote de 8h à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-une heures trente.

Numéro	Intitulé de la délibération	Reçu en Sous-Préfecture, le
24-011	Compte administratif 2023 : Budget Principal	08/04/2024
24-012	Adoption du compte de gestion 2023 : Budget Principal	08/04/2024
24-013	Affectation du résultat	08/04/2024
24-014	Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2023	08/04/2024
24-015	Budget prévisionnel 203 : Budget Principal	08/04/2024
24-016	Demande de subvention du collègue F. Leclerc	08/04/2024